

Comité des Fêtes « Festiv'Savenay »  
Zone Artisanale des Acacias  
44260 SAVENAY  
Tel : 06 13 96 11 13  
Email : [festivsavenay1@gmail.com](mailto:festivsavenay1@gmail.com)

**ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER**  
**Particulier**

Se déroulant le 6 septembre 2026 à l'hippodrome de Savenay de 8 heures à 18 heures

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le .....à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

Code Postal ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- Accepter le règlement intérieur

Ci-joint :

Le règlement intérieur signé et le formulaire d'inscription rempli et signé

La photocopie de votre pièce d'identité recto-verso

Votre règlement : 12€ pour 4 mètres linéaires                      Nombre d'emplacement : .....

Chèque à envoyer à l'adresse ci-dessus et mettre à l'ordre de Festiv'Savenay

Fait à ..... le .....

Comité des Fêtes « Festiv'Savenay »  
Zone Artisanale des Acacias  
44260 SAVENAY  
Tel : 06 13 96 11 13  
Email : [festivsavenay1@gmail.com](mailto:festivsavenay1@gmail.com)

### **REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER DU 1SEPTEMBRE 2024**

Article 1 : Le vide grenier du 6 septembre 2026 est organisé par le Comité des Fêtes de Savenay « FESTIV'SAVENAY » et se déroule à l'hippodrome de Savenay. Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

Article 2 : Le vide grenier est réservé aux particuliers, non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagé deux fois par an au plus. L'ouverture au public se fera de 8 heures à 18 heures.

Article 3 : Tout exposant devra justifier de son identité et fournir le justificatif d'inscription en le présentant le jour de la manifestation.

Article 4 : Ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation.

Article 5 : Pour bénéficier d'un emplacement de 4 mètres linéaires, une participation de 12€ devra être acquittée au préalable.

Article 6 : L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

Article 7 : En cas d'absence, les droits d'inscription ne seront pas restitués.

Article 8 : Les articles exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres.

**Article 9 : Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, ils devront être récupérés par leur propriétaire.**

Article 10 : Les emplacements seront attribués par l'association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Article 11 : Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans cesse qu'il puisse être réclamé.

Festiv'Savenay

Lu et approuvé signature